



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : Mme REBECHE

**Objet : CCPT – Convention Territoriale Globale du Pays Tarusate 2022 à 2026
Approbation de la Conférence Territoriale Globale avec la CAF**

Comme vous le savez, la CAF conduit une mission de service public, verse des prestations sociales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la CAF s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap, l'inclusion numérique, l'accompagnement social.

Les contrats enfance jeunesse (CEJ) signés entre la CAF et les collectivités locales depuis 2006, disparaissent pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la Conférence Territoriale Globale (CTG). La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles.

Dans les Landes, l'échelle pertinente de signature de la CTG a été définie comme étant celle des intercommunalités. Cette échelle est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Sur le territoire de la CCPT, après un travail de concertation associant les communes ainsi que les divers organismes et associations concernées, les thématiques et axes de travail suivants ont été priorisés :

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Petite Enfance

- DÉVELOPPER LES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT
- CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITE (TOUS MODES CONFONDUS)
- PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Enfance Jeunesse

- PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES
- DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES
- PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)
- FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN
- FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT SANTE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES

Soutien à la parentalité

- DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
- PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES

Soutien à l'animation de la vie sociale

- DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Accès aux droits

- GARANTIR LA QUALITE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

Il est proposé au conseil municipal :

- D'Approuver les thématiques et axes de travail définis dans le cadre de la CTG
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la CTG avec la CAF des Landes

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE les thématiques et axes de travail définis dans le cadre de la CTG.

AUTORISE M. le Maire à signer la CTG avec la CAF des Landes

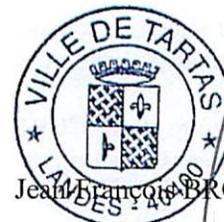
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PAROUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES

Convention Territoriale Globale

Du PAYS TARUSATE

2022 – 2026





SOMMAIRE

Préambule	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale	6
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la Communauté de Communes et les Communes du Pays Tarusate	7
Article 4 – Les enjeux et objectifs partagés au regard des besoins.....	7
4.1 Les caractéristiques des familles du territoire :	7
4.2 L'évaluation des services existants et les besoins à couvrir	8
4.3 Les points de diagnostic à approfondir pendant la durée de la convention	10
Article 5 - Engagements des partenaires	11
Article 6 - Modalités de collaboration.....	11
Article 7 - Echanges de données	12
Article 8 - Communication	12
Article 9 - Evaluation	12
Article 10 - Durée de la convention	13
Article 11 - Exécution formelle de la convention	13
Article 12 - La fin de la convention	13
Article 13 - Les recours	14
Article 14 - Confidentialité.....	14
Annexe 1 – Diagnostic partagé	17
Annexe 1 BIS – Diagnostic Enfance Jeunesse 0-29 ans - CCPT	22
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	23
Annexe 3 – Plan d'actions 2022-2026.....	24
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	53
Annexe 5 – Les financements CAF au titre de l'année 2021	55
Annexe 6 – Glossaire.....	56





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Landes représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Brigitte DUSSARRAT et par son Directeur, Monsieur Antoine BIAVA, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- Le Conseil Départemental des Landes, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, ou son représentant

Et

- La communauté de communes du Pays Tarusate, représentée par son Président, Monsieur Laurent CIVEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune de Audon, représentée par son maire Monsieur Laurent NOLIBOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Bégaar, représentée par son maire Monsieur Jean-Pierre POUSSARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Beylongue, représentée par son maire Monsieur Jean-Marc BROUCH, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Carcares Sainte Croix, représentée par son Maire Madame Michèle PROSPER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Carcen Ponson, représentée par son maire Madame Sabine DEHEZ, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Gouts, représentée par son maire Monsieur Nicolas SAUGNAC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Laluque, représentée par son maire Monsieur Christophe MARTINEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Lamothe, représentée par son maire Madame Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.



- La commune de Lesgor, représentée par son maire Monsieur Patrick POSTIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Le Leuy, représentée par son maire Monsieur Thierry BIBES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Meilhan, représentée par son maire Madame Patricia LOUBERE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Pontonx sur l'Adour, représentée par son maire Monsieur Dominique UROLATEGUI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Rion des Landes, représentée par son maire Monsieur Laurent CIVEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Saint-Yaguen, représentée par son maire Madame Laure LESGOIRRES, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Souprosse, représentée par son maire Monsieur Christian DUCOS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Tartas, représentée par son maire Monsieur Jean-François BROQUERES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.
- La commune de Villenave, représentée par son maire Monsieur Jacques DURAND, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal.

Ci-après dénommées « la communauté de communes et les communes du Pays Tarusate » ;



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Landes en date du 22 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations des conseils communautaires et municipaux.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.



Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Convention territoriale globale couvre les domaines d'intervention suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil de l'enfance et de la jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale

La Convention Territoriale Globale entre la communauté de communes et les communes du Pays Tarusate et la CAF des Landes :

- s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits,
- intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du département des Landes,
- s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La Convention Territoriale Globale a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire du Pays Tarusate, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Landes et la communauté de communes et les communes du Pays Tarusate souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.



Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur les communes ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes et les communes du Pays Tarusate concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES DU PAYS TARUSATE

La communauté de communes et les communes du Pays Tarusate mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés (cf plan d'actions en annexe 3)

ARTICLE 4 – LES ENJEUX ET OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les parties signataires ont fondé leurs travaux sur les documents suivants. :

- Eléments de diagnostic issus du Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2024 (SDSF des Landes) et relatifs à la Communauté de communes du Pays Tarusate,
- Fiche de territoire élaborée par la CAF des Landes,
- Baromètre de l'offre de service petite enfance élaboré par la CAF des Landes,
- Le diagnostic enfance-jeunesse 0/29 ans réalisé par la communauté de communes du Pays Tarusate.

Sur la base des éléments disponibles, les parties signataires retiennent notamment les traits saillants suivants :

4.1 Les caractéristiques des familles du territoire :



Située au centre du département des Landes, la communauté de communes du Pays Tarusate regroupe 17 communes et présente une superficie de 599,6 km². À proximité de Dax et de Mont de Marsan, au cœur des Landes, le Pays Tarusate est composé de trois principales communes : Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas.

Un territoire dynamique démographiquement et attractif avec une progression annuelle moyenne de la population à hauteur de 0,7% entre 2013 et 2018 due au solde entrées-sorties, positif (+1%) et malgré un solde naturel négatif (-0,2%).

Mais un territoire vieillissant car on observe une croissance de population importante sur les tranches d'âge les plus âgées : diminution de la part des jeunes ces dernières années (15-29 ans notamment) avec un indice jeunesse assez faible (69 personnes âgés de moins de 20 ans pour 100 personnes âgés de 60 ans et plus).

Le territoire a un caractère (relativement) familial :

- Des prestations enfance jeunesse et primes naissances versées sur le territoire sont supérieures à la moyenne départementale,
- Une taille moyenne des ménages plutôt importante : en moyenne, 2,2 personnes par foyer,
- Des familles avec 1 ou 2 enfants pour la très grande majorité des cas,
- Davantage de couples sans enfant (33,2%) que de couples avec enfants (26,8%).

On constate une part importante de familles monoparentales sur le territoire (un quart des familles avec enfants) et en forte augmentation ces dernières années (+20,2% ces dernières années), familles étant potentiellement exposées à des situations de fragilités socio-économiques.

4.2 L'évaluation des services existants et les besoins à couvrir

- Dans le domaine de l'accès aux droits :

En matière de prestations perçues, le Pays Tarusate se situe un peu en dessous de la moyenne départementale sur différents points :

- o 28,8 % d'allocataires à bas revenus (Landes = 30,4%),
- o 18,6% des allocataires dépendant à 50 % et plus des prestations de la Caisse d'allocations Familiales des Landes (Landes = 21,6%),
- o 15,4% de familles monoparentales allocataires Caisse d'Allocations Familiales des Landes (Landes = 15,6%).

- Dans le domaine de l'enfance/ jeunesse :

La collectivité n'est plus dotée de la compétence jeunesse, du Plan Educatif de Territoire (PEDT) et le Pays Tarusate ne fait pas partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles en matière d'accès aux centres de loisirs extrascolaires car la part des enfants accueillis par jour en accueil de loisirs extrascolaire parmi la population des 3-11 ans est au-dessus de la moyenne départementale (11,83% contre 9,5%).

L'offre de service en accueil de loisirs péri et extra-scolaire en direction des 3 à 12 ans est répartie sur le territoire sur 5 accueils extrascolaires, 6 accueils périscolaires et 3 espaces ados pour les 12 à 17 ans.

Un « Promeneurs du Net » propose un accompagnement éducatif des ados sur le territoire.

Les éléments de diagnostics sont les suivants :



- o Des enfants et des jeunes en nombre sur le territoire. Une population des – de 15 ans supérieure de 8% par rapport au Département,
- o Des jeunes adultes qui partent du territoire. Les 15-17 ans un peu moins nombreux en proportion. Passé 18 ans, les jeunes quittent le territoire de la CCPT. Les 18-24 ans ne représentent ainsi plus que 4,4% de la population,
- o Des jeunes qui ne reviennent pas forcément sur le territoire ensuite à la vue de l'évolution démographique observable s'agissant des 15-29 ans,
- o De nombreux dispositifs existants mais un besoin de coordination de l'information.

Non dotée de la compétence jeunesse, les signataires considèrent pour autant qu'il existe sur son territoire des enjeux liés à :

- o La mise en réseau des acteurs,
- o La progression de la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires,
- o La mixité sociale et l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des Alsh,
- o La qualité de l'animation,
- o L'information des jeunes,
- o L'accès à l'autonomie,
- o L'engagement citoyen des jeunes,

qui doivent faire partie des priorités de la présente convention.

- **Dans le domaine du soutien à la parentalité :**

La collectivité s'est dotée de la compétence dans le domaine du soutien à la parentalité et a mis en place un comité territorial de soutien à la parentalité. Ceci permet aux nombreux acteurs du soutien à la parentalité de se coordonner davantage pour répondre au mieux au besoin exprimé ou ressenti de plus en plus présent et proposent des actions dans le cadre du Reaap et du Mois des Familles.

Au vu du diagnostic partagé dans le domaine du soutien aux parents, les parties signataires se fixent comme objectif de construire un schéma d'intervention adapté, tenant compte des enjeux en lien avec les axes de la stratégie nationale de soutien à la parentalité. Pour rappel, ces axes sont :

- o L'accompagnement à l'éducation des très jeunes enfants,
- o L'accompagnement à l'éducation des enfants de 6 à 11 ans,
- o L'accompagnement à l'éducation des adolescents,
- o L'organisation de temps de répit parental,
- o L'amélioration des relations entre les parents et l'école,
- o La résolution des conflits familiaux,
- o L'isolement des parents,
- o L'information des parents,
- o L'aide à apporter aux parents d'enfants handicapés,
- o L'aide à apporter aux parents en situation de précarité.

Le territoire est doté de l'ensemble des services du panier parentalité (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Lieux d'Accueil Enfant Parents, Comité Territorial Parentalité, actions REAAP).

- **Dans le domaine de la petite enfance :**



Dotée de la compétence petite enfance, la communauté de communes du Pays Tarusate fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes au titre de l'atteinte de l'objectif d'un taux de couverture de 70 solutions pour 100 enfants.

Le taux de couverture en modes de garde est de 67,1% en 2021 mais l'offre est inégalement répartie sur le territoire (plus faible sur Lesgor, Goûts, Audon et Villenave).

On recense trois structures d'accueil collectives à la PSU (prestation de services unique) sur les 3 communes principales de Pontonx, Rion et Tartas avec une offre d'accueil totale de 62 places. Le nombre d'assistants maternels actifs s'élève à 64 mais a fortement diminué (-6,3%) entre 2020 et 2021 et il faudra faire face à la diminution à venir car 23% d'entre eux ont plus de 55 ans.

En parallèle, on constate une augmentation des naissances entre 2020 et 2021 de 26% (107 naissances en 2020 et 135 en 2021), ce qui engendrera un accroissement des besoins dans les années à venir.

Un Relais Petite Enfance itinérant accompagne les parents et les assistants maternels du territoire.

Les parties signataires sont d'accord pendant la durée conventionnelle pour prêter attention et sensibiliser les communes aux enjeux liés :

- o Au taux de couverture des familles de très jeunes enfants en solution d'accueil,
- o À la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant,
- o À l'inclusion des enfants porteurs de handicap,
- o Aux règles d'attribution des places en structures collectives,
- o À l'accueil des enfants des communes non dotées de services d'accueil collectif,
- o À la qualité des projets d'accueils,
- o À la fréquentation du relais petite enfance,
- o À la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s,
- o À la bonne information des familles sur les services existants et disponibles,
- o À la coordination/ mise en réseau des acteurs.

- Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :

Le territoire de la collectivité signataire ne fait pas partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles en matière de création de structures agréées d'animation de la vie sociale car à ce jour, il existe trois Equipements de la Vie Sociale (EVS) : associations C Koi ça, la Cowo, Familles Rurales.

Les parties signataires estiment qu'il existe un enjeu prioritaire à :

- o Conforter le service existant pour renforcer l'inclusion, l'information et la participation des familles,
- o Consolider le travail en transversalité des trois EVS / et autres acteurs locaux de la vie sociale,
- o Renforcer la visibilité des acteurs locaux de la vie sociale.

4.3 Les points de diagnostic à approfondir pendant la durée de la convention

Des groupes de réflexion sur les thématiques identifiées seront mis en œuvre sur toute la durée conventionnelle afin que leurs travaux soient une aide à la décision en cours de convention et/ou lors du prochain renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien



des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Landes, la communauté de communes et les communes du Pays Tarusate s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est notamment composé de représentants de la Caf et de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par les collectivités signataires au Président de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.



A minima une fois par an, le pilote de la collectivité fait un point d'étape en comité technique (cf article 4).

Dans ce cadre, des mesures complémentaires ou correctrices peuvent être proposées au comité de pilotage. De nouvelles actions et de nouveaux indicateurs peuvent aussi être présentés. En cas de modification substantielle, un avenant à la convention pourra être signé.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.



- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Mont de Marsan le 14/12/2022, en autant d'exemplaires originaux que de signataires.



Les signataires :

<p>Le président de la communauté de communes du Pays Tarusate Laurent CIVEL</p>  	<p>La présidente de la Caf des Landes Brigitte DUSSARRAT</p>
<p>Le directeur de la Caf des Landes Antoine BIAVA</p>	<p>Le président du Conseil Départemental des Landes Xavier FORTINON</p>
<p>Le maire de la commune de Audon Laurent NOLIBOIS</p>	<p>Le maire de la commune de Bégaar Jean-Pierre POUSSARD</p>
<p>Le maire de la commune de Beylongue Jean-Marc BROUCH</p>	<p>Le maire de la commune Carcares Sainte Croix Michèle PROSPER</p>
<p>Le maire de la commune de Carcen Ponson Sabine DEHEZ</p>	<p>Le maire de la commune de Gouts Nicolas SAUGNAC</p>
<p>Le maire de la commune de Laluque Christophe MARTINEZ</p> 	<p>Le maire de la commune de Lamothe Sylvie DUBOURG-DAUGREILH</p>
<p>Le maire de la commune de Lesgor Patrick POSTIS</p>	<p>Le maire de la commune de Le Leuy Thierry BIBES</p>



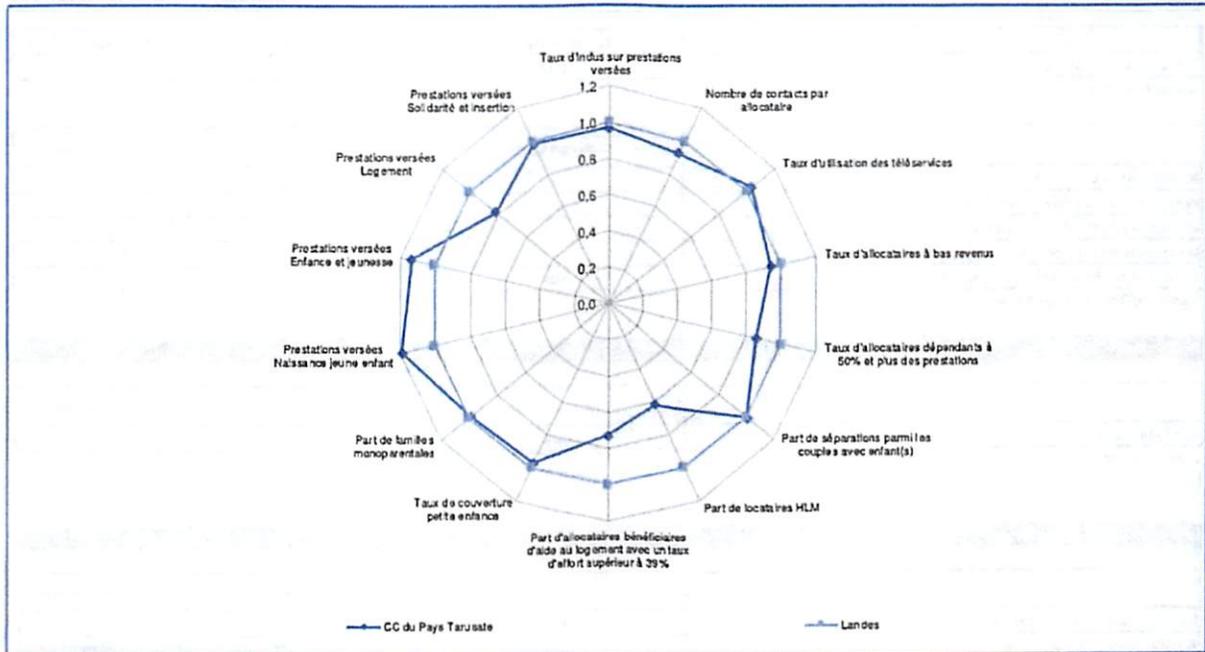
Le maire de la commune de Meilhan Patricia LOUBERE	Le maire de la commune de Pontonx sur l'Adour Dominique UROLATEGUI 
Le maire de la commune de Rion des Landes Laurent CIVEL 	Le maire de la commune de Saint-Yaguen Laure LESGOIRRES
Le maire de la commune de Souprosse Christian DUCOS	Le maire de la commune de Tartas Jean-François BROQUERES
Le maire de la commune de Villenave Jacques DURAND	



ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC PARTAGE

FICHE CTG

CC du Pays Tarusate





La population

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
Population municipale 2018	17 688	410 355	66 844 037
Densité de population 2018	29,5	44,4	119,2
Évol. annuelle moy. de la population 2013-2018	0,7%	0,7%	0,4%
Évol. annuelle moy. du solde naturel 2013-2018	-0,2%	-0,2%	0,3%
Évol. annuelle moy. du solde apparent entrées/sorties 2013-2018	1,0%	0,8%	0,1%

Sources : Insee - RP2018, RP2013

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
Indice de vieillissement de la population	111,5	118,1	83,1

Sources : Insee - RP2018

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine			
Nb allocataires Caf à fin 2020	2 852	76 204	13 463 880			
Part des habitants couverts par la Caf	42%	44%	48%			
Les familles allocataires et part parmi les allocataires Caf à fin 2020	1 648	57,8%	38 877	51,0%	6 573 990	48,8%
Les familles monoparentales et part parmi les allocataires Caf à fin 2020	438	15,4%	11 850	15,6%	1 983 463	14,7%
Part des séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) (en %)	4,0%		4,0%		-	

Sources : Caf - Bca_1220 / Caf - FR6_mm20

Le Logement

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
Part de locataires HLM	3,9%	6,3%	14,7%

Sources : Insee - RP2018

Le Niveau de vie des familles

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
Taux d'allocataires à bas revenus	28,8%	30,4%	35,4%
Taux d'allocataires dépendants à 50% et plus des prestations	18,6%	21,6%	26,1%
Taux d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et avec un taux d'effort supérieur à 39%	8,2%	11,2%	11,6%

Sources : Caf - Bca_1220



Les prestations versées

	CC du Pays Tarusate		Landes		France métropolitaine
	Nb allocataires au 31/12/20	Montant versé par prestations sur l'année 2020	Nb allocataires au 31/12/20	Montant versé par prestations sur l'année 2020	Nb allocataires au 31/12/20
Nb allocataires	2 852	16 831 801 €	76 204	433 504 220 €	13 463 880
Naissance jeune enfant	421 15%	1 808 074 € 11%	9 480 12%	40 492 881 € 9%	1 815 191 13%
Prime naissance ou adoption	6 0%	117 868 € 1%	215 0%	2 501 864 € 1%	40 965 0%
Allocation de base	383 13%	769 496 € 5%	7 875 10%	15 954 536 € 4%	1 426 248 11%
Complément libre choix d'activité	N5	746 € 0%	11 0%	43 086 € 0%	761 0%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParé)	60 2%	200 540 € 1%	1 139 1%	4 111 295 € 1%	221 039 2%
Complément mode de garde	197 7%	719 424 € 4%	4 945 6%	17 882 100 € 4%	769 804 6%
Enfance et jeunesse	1 403 49%	6 739 964 € 40%	33 083 43%	152 662 596 € 35%	5 587 790 42%
Allocations familiales	1 136 40%	2 688 579 € 16%	26 294 35%	61 027 770 € 14%	4 596 106 34%
Complément familial	184 6%	461 388 € 3%	3 959 5%	10 001 024 € 2%	841 110 6%
Allocation de soutien familial	133 5%	282 114 € 2%	3 833 5%	7 757 443 € 2%	723 270 5%
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	772 27%	3 099 496 € 18%	17 343 23%	67 065 690 € 15%	2 824 922 21%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	69 2%	208 495 € 1%	1 787 2%	6 215 762 € 1%	327 806 2%
Allocation journalière de présence parentale	N5	18 803 € 0%	37 0%	450 737 € 0%	9 676 0%
Complément AJP	N5	1 091 € 0%	12 0%	144 169 € 0%	3 357 0%
Logement	898 31%	2 234 966 € 13%	29 329 38%	69 766 572 € 16%	6 274 226 47%
Allocation de logement familiale	314 11%	1 037 189 € 6%	6 961 9%	21 668 929 € 5%	974 890 7%
Allocation de logement sociale	325 11%	617 347 € 4%	11 833 16%	23 092 254 € 5%	2 422 635 18%
Aide personnalisée au logement	259 9%	580 430 € 3%	10 535 14%	25 005 390 € 6%	2 876 702 21%
Solidarité et Insertion	1 533 54%	6 048 797 € 36%	41 636 55%	170 574 107 € 39%	6 756 511 50%
Revenu solidarité active - droit commun et jeunes	306 11%	1 841 412 € 11%	8 780 12%	50 959 374 € 12%	1 816 930 13%
dont Rsa - avec majoration isolement	25 1%	229 023 € 1%	867 1%	6 227 148 € 1%	200 087 1%
dont Rsa - sans majoration isolement y compris jeunes	281 10%	1 612 389 € 10%	7 913 10%	44 732 225 € 10%	1 616 843 12%
Prime d'activité	1 081 38%	2 201 018 € 13%	28 739 38%	57 523 836 € 13%	4 269 055 32%
Allocation adultes handicapés	241 8%	1 936 010 € 12%	7 163 9%	59 626 566 € 14%	1 154 065 9%
Compléments AAH (avec ou sans AAH)	43 2%	70 357 € 0%	1 388 2%	2 464 332 € 1%	212 519 2%
Autres	N5	0 € 0%	10 0%	8 064 € 0%	14 609 0%

Sources : Cof-Bca_1220 / Cof-FR6_mm20



L'accès aux droits et la relation de service

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
Nb appels téléphoniques par allocataire en 2020	1,2	1,2	-
Nb visites par allocataire en 2020	0,2	0,3	-
Nb mails envoyés par allocataire en 2020	0,5	0,5	-
Nb contacts par allocataire en 2020	1,9	2,1	-
Taux d'indus sur prestations versées en 2020	2,9%	3,0%	3,1%
Taux d'utilisation des téléservices allocataire en 2020	72,9%	70,5%	71,4%

Source : Caf

Les services aux familles

	CC du Pays Tarusate	Landes	France métropolitaine
L'offre Petite enfance			
Taux de couverture global petite enfance (Onapc) 2019	64,4%	66,2%	59,8%
Taux de couverture chez les assistants maternels	49,8%	48,5%	33,0%
Taux de couverture en Eaje	11,5%	14,2%	20,9%
Taux de couverture garde à domicile	0,6%	1,1%	2,1%
Taux de couverture en préscolarisation	2,6%	2,3%	3,7%
Nombre d'Eaje (Psu et Paje) en 2021 (*)	3	59	-
Nombre de places en Eaje (Psu et Paje) en 2021 (*)	62	1 535	-
L'offre Enfance-Jeunesse			
Taux d'enfants accueillis au moins une fois dans l'année en Extrascolaire parmi les enfants de 3 à 11 ans révolus	42,9%	41,8%	-
L'offre de soutien à la parentalité (Donnée provisoire)			
Territoire couvert par le panier de services parentalité (actions reeap, les actions das, et les laep) en 2021	Oui	9 EPC couverts en intégralité par le panier de services parentalité, soit 50%	-
Territoire couvert par une structure Reaap 2021	Oui	18 EPC couverts par un REAAP	-
Territoire couvert par une structure Clas 2021	Oui	13 EPC couverts par un CLAS	-
Nb Laep 2021	1	23	-
L'offre en matière d'animation de la vie sociale en 2021			
Nombre de centres sociaux	0	2	-
Nombre d'espaces de vie sociale	3	32	-

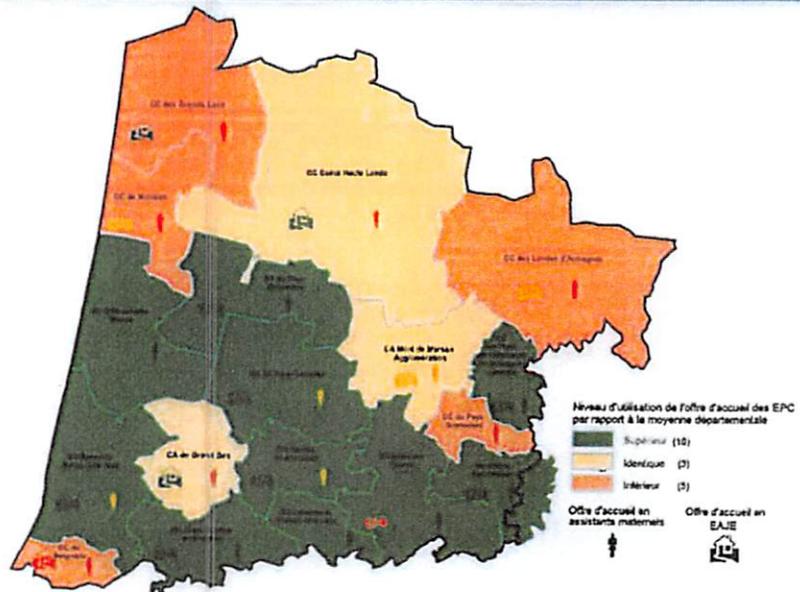
Source : Caf

Baromètre Petite enfance

	CC du Pays Tarusate		
	Niveau d'utilisation de l'ensemble de l'offre d'accueil	Niveau d'utilisation de l'offre d'accueil en assistants maternels	Niveau d'utilisation de l'offre d'accueil en EAJE
2020	●	●	●
2019	●	●	●
Evol 20/19	▲	▲	▲

Légende :

- ▲ Amélioration du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2019 et 2020
- Stagnation du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2019 et 2020
- ▼ Dégradation du niveau d'utilisation de l'offre d'accueil par rapport à la moyenne départementale entre 2019 et 2020



Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023



ID : 040-214003139-20230302-2023_A10-DE

ANNEXE 1 BIS - DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE 0-20 ANS - CCPT



ANNEXE 2 - LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
MAISON PTITE ENFANCE PONTONX	Multi accueil	PONTONX SUR L'ADOUR
MAISON PTITE ENFANCE RION	Multi accueil	RION DES LANDES
MAISON PTITE ENFANCE TARTAS	Multi accueil	TARTAS

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
RPE DU PAYS TARUSATE	Relais Petite Enfance	COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
ALSH PERISCOLAIRE TARTAS	Périscolaire	TARTAS
ALSH PERI AMICALE RIONNAISE	Périscolaire	RION
ALSH PERI BEGAAR	Périscolaire	BEGAAR
ALSH EXTRASCOLAIRE MEILHAN	Extrascolaire	MEILHAN
ALSH PERISCOLAIRE MEILHAN	Périscolaire	MEILHAN
ALSH PERI PONTONX	Périscolaire	PONTONX SUR L'ADOUR
ALSH EXTRA PONTONX	Extrascolaire	PONTONX SUR L'ADOUR
ACCUEIL ADOS PONTONX	Accueils Adolescents	PONTONX SUR L'ADOUR
ALSH EXTRA AMICALE RIONNAISE	Extrascolaire	RION DES LANDES
EXTRA AL MUNICIPAL DES SPORTS	Extrascolaire	RION DES LANDES
ACCUEIL ADOS RION DES LANDES	Accueils Adolescents	RION DES LANDES
ALSH PERI SOUPROSSE	Périscolaire	SOUPROSSE
ALSH EXTRASCOLAIRE TARTAS	Extrascolaire	TARTAS
ACCUEIL ADOS DE TARTAS	Accueils Adolescents	TARTAS

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
EVS ECOLIEU JEANOT	Espace de vie sociale	RION DES LANDES
EVS VIVRE MIEUX	Espace de vie sociale	RION DES LANDES
EVS LA COWO	Espace de vie sociale	PONTONX SUR L'ADOUR

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
CLAS	Accompagnement à la scolarité	MEILHAN

Nom équipement	Nature activité	Nom commune
LAEP DU PAYS TARUSATE	Lieu d'Accueil Enfants_Parents	COMMUNAUTE DE COMMUNES



ANNEXE 3 – PLAN D' ACTIONS 2022-2026

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE

Fiche Action **PE/OS1-1**

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 1 DÉVELOPPER LES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT	
Action 1-2	CONFORTER LA QUANTITE DE PLACES DISPONIBLES AU SEIN DES MODES D'ACCUEIL DU TERRITOIRE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer l'offre de service existante (tous modes d'accueil confondus). Taux de couverture en mode de garde 2019 = 64,4 % → 64 places pour 100 enfants de moins de 3 ans - Maintenir ou renforcer les 62 places d'accueil sur les 3 EAJE répartis de façon homogène sur le territoire selon les besoins - Maintenir et développer l'accueil individuel, qui connaît une tendance à la baisse (69 AMA dont 13 ont plus de 55 ans) - Veiller à adapter l'offre d'accueil à l'accroissement des besoins dans les années à venir
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Information synchronisée avec Pôle emploi sur les possibilités d'installation des assistant(e)s maternel(le)s - Promouvoir le métier des AMA / campagne de communication - Faciliter l'installation des AMA (à leur domicile ou en MAM) - Diffusion du baromètre de l'offre d'accueil de la petite enfance - Groupe de travail Petite enfance dans le cadre de la CTG pour affiner le besoin. - Veille effectuée par le RPE
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places nouvelles en EAJE PSU - Taux de couverture en offre collective sur la CC du Pays Tarusate - Taux de couverture en offre individuelle sur la CC du Pays Tarusate - Taux de couverture en offre d'accueil globale sur la CC du Pays Tarusate
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers l'objectif du SDSF d'un taux de couverture de 70% tous modes d'accueil confondus d'ici la fin de la CTG (création de 19 places nouvelles tous modes d'accueil confondus) - Constitution d'un groupe de travail petite enfance dans le cadre de la CTG dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités - CAF – Conseil Départemental- RPE

Fiche Action **PE/OS1-2**

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 1 DÉVELOPPER LES ACCUEILS TOUS MODES CONFONDUS ET CONFORTER L'EXISTANT	
Action 1-3	PROCÉDER A UN PROCESSUS DE REEQUILIBRAGE ET DE DIVERSIFICATION DE L'ACCUEIL DANS L'OFFRE D'ACCUEIL LOCALE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des micro-rééquilibrages géographiques pour réduire les espaces de vie caractérisés par un taux d'accueil formel de la petite enfance plus bas que sur le reste de l'EPCI (Lesgor, Goûts, Audon et Villenave) - Favoriser une installation équilibrée sur le territoire entre établissements d'accueil de jeunes enfants (3 EAJE Pontonx/Rion/Tartas) et assistants maternels exerçant à leur domicile (69 AMA) ou en MAM (3 MAM : Souprosse/Meilhan/Tartas)
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de micro-crèches – MAM sur les secteurs les moins bien pourvus - Présentation aux élus du dispositif MAM et des accompagnements financiers - Promouvoir le métier des AMA / campagne de communication - Faciliter l'installation des AMA (à leur domicile ou en MAM) - Diffusion du baromètre de l'offre d'accueil de la petite enfance - Bonus territoires CTG - Veille RPE
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Démographie des assistant(e)s maternel(le)s - Taux de couverture en offre collective, individuelle, et globale sur la CC du Pays Tarusate - Nombre de communes en-dessous des seuils de la moyenne intercommunale et de 70 solutions d'accueil collectif pour 100 enfants de 0-2 ans.
Objectifs échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers l'objectif du SDSF d'un taux de couverture de 70% tous modes d'accueil confondus d'ici la fin de la CTG (→ besoin de 19 places nouvelles tous modes d'accueil confondus) - Veiller à conserver au moins 40 places d'accueil pour 100 enfants dans un rayon de 15 km - Constitution d'un groupe de travail petite enfance dans le cadre de la CTG dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités - CAF – Conseil Départemental- RPE

Fiche Action **PE/OS2-1**

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITE (TOUS MODES CONFONDUS)	
Action 2.1	CONFORTER LA QUALITE DES MODES D'ACCUEIL DU TERRITOIRE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les projets au sein des services la petite enfance qui renforcent un accueil qualitatif des familles (Appui sur un projet pédagogique : intervenants musique, ludobus, lecture, peinture, animaux de la ferme, passerelles...) - Accompagner la mise en place de projets d'accueil chez les ASSMAT - Inscrire les recommandations de la charte nationale d'accueil du jeune enfant dans les projets d'accueil personnalisé des ASSMAT et des EAJE - Sensibiliser régulièrement les professionnels et les parents sur les principes de la charte - Poursuivre une démarche d'amélioration continue
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lien EAJE-RPE pour l'organisation de projets thématiques (ludobus, ferme mobile, bébés lecteurs...) - Projets passerelles EAJE/Ecoles maternelles - Relais petite enfance (RPE) - Réseau départemental RPE - Subvention éveil du Conseil Départemental - Appels à projets « Démarches innovantes » - Groupe de travail Petite Enfance dans le cadre de la CTG - Accompagnement personnalisé des structures d'accueil du jeune enfant par la PMI.
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Volume des heures de concertation au sein des EAJE - Résultats de l'enquête de satisfaction des usagers des EAJE - Effort de formation des EAJE (art 10 de la charte) - Nombre de projets d'accueil réalisés par des assistant(e)s maternel(le)s - Indice de satisfaction au travail des salariés (art 9 de la charte)
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la progression du nombre de projets d'accueil formalisés par les assistants maternels - Participation aux réunions de mobilisation du réseau des RPE - Mesure et suivi de l'effort de formation (Pers) - Réalisation d'une enquête de satisfaction interne sur la vie au travail en EAJE
Partenaires mobilisés	Conseil Départemental – CAF - RPE



Fiche Action PE/OS2-2

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ (TOUS MODES CONFONDUS)	
Action 2.2	PROMOUVOIR LA FORMATION DES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA PETITE ENFANCE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les départs en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s des EAJE - Valoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s - Définir des thématiques de formation prioritaires
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de parcours de formations collectifs et individuels pour les agents des EAJE - Proposition d'un catalogue de formation par le Relai Petite Enfance (RPE) - Programme national de formation des professionnels de la petite enfance (en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté) - Réflexion par le groupe de travail petite enfance et le RPE sur la délocalisation de formations qualifiantes sur le territoire - Action de valorisation des compétences professionnelles des AM auprès du public - Appel à projet Fonds Publics et Territoires CAF
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) - Taux d'assistant(e)s maternel(le)s détenant un diplôme dans le domaine de la petite enfance - Taux annuel d'assistantes maternelles partant en formation continue et participant aux analyses de pratiques proposées par le Rpe - Comparaison à la moyenne départementale
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une progression annuelle des assistants maternels détenteurs du nouveau CAP - Nombre de départ en formation des assistant(e)s maternel(le)s et des personnels des EAJE - Augmentation de + 10% de départs en formation continue par l'intermédiaire du RPE - Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les AM
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales – MSA – CAF – Conseil Départemental - RPE



Fiche Action

PE/OS2-3

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 2 CONFORTER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ (TOUS MODES CONFONDUS)	
Action 2.3	PARTICIPER AU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DES RELAIS PETITES ENFANCE (RPE)
Objectif(s) opérationnel(s)	- Participer aux réunions du Réseau départemental des RPE (Animation PMI/CAF) : partage d'outils / travail sur des thématiques prioritaires
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et valorisation de la charte d'accueil RPE - Réseau départemental des RPE - Création d'un espace numérique commun aux RPE - Lien avec les partenaires institutionnels (DIRECCTE, PAJEMPLOI, CAF, PMI etc.)
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participation du RPE aux réunions annuelles du réseau - Nombre de missions complémentaires mises en œuvre par le RPE - Taux de fréquentation du RPE par les assistant(e)s maternel(le)s du territoire
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions du réseau départemental RPE - Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les AM sur la durée de la CTG
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales - CAF – Conseil Départemental – MSA – JPA - RPE

Fiche Action **PE/OS3-1**

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 3 PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)	
Action 3.1	FAVORISER L'INCLUSION ET DEVELOPPER L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU PRESENTANT DES BESOINS PARTICULIERS AU SEIN DES MODES D'ACCUEIL
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le besoin d'accueil des enfants en situation de handicap - Sensibiliser et former les professionnel(le)s à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou nécessitant une attention particulière - Favoriser l'engagement des AM sur ce type d'accueil - Orienter les familles vers les partenaires institutionnels ou structures pouvant les accompagner
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions de la JPA - Rédaction de projets d'accueil individualisé (PAI) - Sensibilisation et accompagnement des AM par le RPE - Bonus « inclusion handicap » CAF - Promotion de la Charte de l'accueil de l'enfant demandant une attention particulière - Groupe de travail Petite Enfance CTG
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis au sein des EAJE - Nombre d'enfants à besoins particuliers accueillis chez les AM - Part des enfants percevant l'AEEH et bénéficiaires d'un mode d'accueil - Nombre d'assistants maternels acceptant a priori ce type d'accueil - Nombre de formations suivi sur cette thématique
Objectifs Echéance(s)	- Mesurer le taux d'enfants bénéficiaires de l'AEEH dans les accueils collectifs et AM d'ici 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités – CAF – Conseil Départemental – JPA - RPE

Fiche Action **PE/OS3-2**

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 3 PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRÉCARITÉ (ACCESSIBILITÉ, INCLUSION)	
Action 3.1	FAVORISER LA MIXITE SOCIALE AU SEIN DES MODES D'ACCUEIL
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les AM à l'accueil des familles en situation de précarité - Définir un objectif d'augmentation du taux de familles modestes accueillies en EAJE - Orienter les familles vers les partenaires institutionnels ou structures pouvant les accompagner
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des AM par le biais du RPE - Critères d'admission dans les EAJE - Promotion du versement du Complément de mode de garde via Pajemploi et la majoration du Complément de mode de garde pour les familles monoparentales par le biais du RPE - Lien du RPE avec les partenaires (Assistant social CAF, Pôle social CD, CMP, PMI etc.) - Bonus « Mixité » CAF
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de familles modestes accueillies en EAJE - Nombre d'AM sensibilisées par le biais du RPE
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une structure bénéficiant du bonus mixité d'ici 2024
Partenaires mobilisés	Collectivités – CAF – Conseil Départemental – CMP- Travailleurs sociaux - RPE



Fiche Action PE/OS4-1

THÉMATIQUE PETITE ENFANCE	
Orientation stratégique 4 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action 4.1	RENFORCER LA COORDINATION DE L'INFORMATION APPORTÉE AUX FAMILLES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser la prise en charge des demandes des familles - Adapter les modes de communication aux habitudes et aux attentes des familles - S'appuyer sur des services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, Landes.fr) - Créer une Maison des 1000 1ers jours, des parents et des familles
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de l'information au travers du réseau REAAP - Développement des outils numériques et réseaux sociaux - RPE, lieu d'information et d'orientation des familles - Sensibilisation des services de proximité - Services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, Landes.fr) - Mise en ligne des places disponibles par les EAJE et les AM
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et taux d'AM et d'EAJE mettant à jour leurs disponibilités en ligne. - Délai d'obtention d'un rendez-vous auprès du RPE et EAJE après formulation d'une demande - Délai de traitement des demandes
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de référencement annuel des AM en 2023 - Mise à jour dès 2023 des disponibilités en ligne des 3 EAJE
Partenaires mobilisés	Collectivités locales – Conseil Départemental – RPE – MSA – CAF - LAEP



THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE



Fiche Action EJ/OS1-1

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 1	
PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA COHERENCE EDUCATIVE SUR LES TERRITOIRES	
Action 1 .2	MAINTENIR LA QUALITE D'ACCUEIL DES ALSH DU PAYS TARUSATE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le Projet Educatif de Territoire (PEDT) comme le pilier de la qualité éducative - Maintenir une cohérence éducative à l'échelle de la CCPT - Maintenir et développer les labellisations des plans mercredis (en 2022 : Pontonx/Rion/Tartas) - Maintenir des équipes d'animations qualifiées et formées aux problématiques rencontrées (ex : accueil des petits/ relation familles/ accueil des enfants à besoins particuliers, ...) - Mutualiser et fidéliser les animateurs - Maintenir et développer le soutien à la parentalité au sein des Alsh et impliquer les familles dans les projets portés par les enfants et les jeunes - Favoriser les échanges et les animations entre les Alsh du territoire - Renforcer les partenariats
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en réseau des chargés de coopération et des équipes d'animations - PEDT / Plan mercredi : communaux ou évoluant à l'échelle du Pays Tarusate - Formations thématiques de l'équipe d'encadrement - Promouvoir les formations BAFA auprès des jeunes
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes couvertes par un PEDT ou évolution du PEDT vers un portage à l'échelle de la CCPT - Nombre de labellisations plans mercredis - Nombre d'accueils périscolaires déclarés - Taux de personnel encadrant qualifié en ALSH (BAFA, DEJEPS...) - Nombre d'actions de soutien à la parentalité portées par les Alsh
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les objectifs opérationnels tout au long de la CTG
Partenaires mobilisés	Collectivités – Conseil Départemental -SDJES – CAF – Associations

Fiche Action **EJ/OS2-1**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 2	
DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES	
Action 2 .1	MAINTENIR LA FREQUENTATION DES ALSH DU PAYS TARUSATE
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer la fréquentation des ALSH 3-11 ans du Pays Tarusate (Base 2021 = 41,8%) (<i>pour info niveau de fréquentation moyenne départementale (44,9%)</i>) - Maintenir l'offre d'accueil périscolaire les jours d'école sur l'ensemble des sites déclarés (Bégaar/Pontonx/Rion/Tartas/Meilhan/Souprosse) - Adapter l'offre d'accueil aux besoins repérés, et les activités à chaque tranche d'âge - Maintenir et développer la fréquentation des ALSH ados et fidéliser les jeunes, adapter les horaires d'ouvertures à leurs attentes - Créer une continuité entre les Alsh 3-11 et Alsh ados - Renforcer les partenariats
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail Enfance-Jeunesse dans le cadre de la CTG pour affiner le besoin. - Lieux d'accueils attractifs, adaptés aux jeunes et répondants à leurs besoins - Actions passerelles entre ALSH 3-11 et Alsh Ados 12-17 ans - Fonds Action Sociale CAF (Règlement ATL)
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation de chaque ALSH de la CC Pays Tarusate - Nombre d'enfants supplémentaires accueillis dans les ALSH - grilles tarifaires
Objectifs - Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre un taux d'accueil en ALSH de 45% de la population des 3-11 ans (moyenne départementale 2021) - Constitution d'un groupe de travail Enfance-Jeunesse dans le cadre de la CTG dès le 1er semestre 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités – SDJES – CAF - Associations

Fiche Action **EJ/OS3-1**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 3	
PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)	
Action 3 .1	POURSUIVRE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU A BESOINS PARTICULIERS
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoin particuliers dans les accueils de mineurs. - Rendre naturelle l'inclusion des enfants porteurs de handicap - Proposer des formations/outils pour les encadrants - Permettre aux enfants en situation de handicap l'accès aux activités sportives et culturelles du territoire
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de la cellule handicap (JPA) sur l'inclusion et la levée des freins des parents et des accueillants. - Fonds publics et territoires CAF – volet accueil handicap jeunesse - Formations de l'équipe d'encadrement (Relation familles / accueil spécifique) - Renforcement de l'équipe encadrante
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Part des ALSH accueillant des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers - Nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers accueillis en ALSH - Nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers fréquentant les activités sportives et/ou culturelles
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre annuellement l'évolution de l'accueil des enfants en situation de handicap/à besoins particuliers
Partenaires mobilisés	Collectivités – Cellule handicap départementale et ses membres – SDJES – CAF

Fiche Action **EJ/OS3-2**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 3	
FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE PRECARITE (ACCESSIBILITE)	
Action 3 .2	FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES FRAGILES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la mixité sociale des enfants au sein des accueils de loisirs et des séjours de vacances : 31,8% d'enfants avec QF<786€ en 2021 (25,8% au niveau départemental) - Favoriser l'accès et la participation des publics les plus fragiles et les accompagner dans leurs difficultés éventuelles
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - - Fonds publics et territoires CAF – volet accueil des familles fragiles - Cartographie des ALSH selon le taux de mixité sociale - Dispositifs du type « chantier pauvreté précarité » (ALSH), « Cap Vacances pour tous » (séjours), Règlement Aides aux vacances (CAF/CD) - Développement d'actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) -
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des familles utilisatrices des ALSH selon leur quotient familial. - Répartition des familles bénéficiaires des aides aux vacances selon leur quotient familial - Nombres de Clas créés
Objectifs - Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la mixité sociale des enfants au sein des accueils de loisirs et des séjours de vacances (QF <786 € = 31,8%) - Créer 1 CLAS supplémentaire dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités – Cellule handicap départementale et ses membres – SDJES – CAF- COTECH Départemental Parentalité

Fiche Action **EJ/OS4-1**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 4 FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action 4 .1	STRUCTURER ET ACCOMPAGNER DES ESPACES PROPOSANT DES OUTILS OU DEMARCHES FAVORISANT L'AUTONOMIE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et accompagner des espaces mettant en œuvre cette orientation - Développer l'articulation entre ces espaces pour leur permettre d'acquérir une culture partagée sur les questions de jeunesse, de mutualiser les outils et d'optimiser la cohérence et la complémentarité des actions. - Repérer des espaces dédiés pour lancer la nouvelle PS jeunes de la CAF - Renforcer la communication autour des coupons sports
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PIJ communautaire - Soutenir, former et outiller les structures jeunesse pour favoriser un dialogue structuré (consultations, conférences, événements, débats, réunions...) - Articuler le nouveau dispositif Prestations de Service Jeunes avec le dispositif Landes Imaginations - Mise en réseau des acteurs de l'animation en direction des adolescents et des jeunes - Fonds publics et territoire – Volet jeunesse Ados citoyenneté - Groupe de travail CTG Enfance-Jeunesse - Réunions entre chargés de coopération CTG du territoire
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de réseau d'acteurs - Nombre d'acteurs participants aux réunions du réseau d'acteurs
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail CTG Enfance-Jeunesse avec l'ensemble des acteurs locaux mettant en œuvre cette orientation dès 2023 - Mise en œuvre du PIJ communautaire à partir de 2024 - Agréer un espace à la nouvelle PS jeunes d'ici à 2024
Partenaires mobilisés	SDJES – CAF – MSA – Conseil Départemental-Acteurs locaux jeunesse

Fiche Action **EJ/OS4-2**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 4	
FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action 4 .2	DONNER L'OPPORTUNITE A TOUS LES JEUNES DE VIVRE UN ENGAGEMENT CITOYEN
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de proximité permettant leur engagement citoyen - Sensibiliser les jeunes à vivre une expérience de mobilité internationale - Soutenir l'initiative et la participation des jeunes à la gouvernance, l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des projets qui les concernent - Permettre aux jeunes de participer à la vie de leur commune et en découvrir le fonctionnement, être à l'écoute des jeunes - Encourager l'obtention du BAFA - Faire connaître et promouvoir le Pack XL - Offrir à tous les jeunes un service civique de qualité
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des projets portés par les jeunes : Landes Imaginations, ATEC, Junior associations, Conseils de jeunes... - Dispositif service civique par la SDJES - Actions favorisant le dialogue des jeunes et des associations - Conseils municipaux des jeunes /livret citoyen/ Commissions jeunes au sein des conseils municipaux - Pack XL auprès des jeunes et des associations - Service Information Jeunesse avec des actions « hors les murs » - Aide aux séjours linguistiques via la CAF - Dispositif partenarial d'aide au BAFA avec demande unique
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de jeunes accompagnés et nombre de jeunes impactés - Nombre d'obtentions BAFA - Nombre de jeunes en service civique et diversité des structures d'accueil et des missions - Nombre de jeunes accueillis dans le cadre des « Parcours d'engagement » dans les services des collectivités et associations du territoire - Nombre de jeunes engagés au sein des CMJ ou des bureaux des associations
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sur toute la durée de la CTG
Partenaires mobilisés	SDJES –Conseil Départemental – CAF- MSA - Acteurs locaux jeunesse – Collectivités locales – Conseil Régional

Fiche Action **EJ/OS4-3**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 4 FAVORISER L'AUTONOMIE, L'EMANCIPATION DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	
Action 4 .3	EDUQUER AUX CULTURES NUMERIQUES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités autour du numérique - Favoriser la maîtrise des outils - Développer une réflexion et des actions de sensibilisation sur les usages du numérique - Accompagner les jeunes dans un usage responsable et critique du numérique - Développer un réseau d'acteurs numériques sur le territoire - Maintenir 1 Promeneur Du Net (PDN) sur le Pays Tarusate et participation au réseau départemental des PDN - Coordonnées les actions de sensibilisations présentes sur le territoire (médiathèques, conférences...)
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des actions favorisant l'usage responsable et citoyen du numérique dans les ALSH, les accueils ados, les établissements scolaires, - Information des jeunes et de leurs familles vers les ressources qui leur sont dédiées, dont les ressources numériques : Net écoute, alendroit40 etc... - Dispositif « Promeneurs Du Net » (PDN) / Réseau départemental - Conférences thématiques - Médiathèques
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Promeneurs Du Net agréés - Temps de travail dédié à la mission de PDN / bilan qualitatif d'activité - Nombre de temps de travail réunissant les acteurs - Nombre de projets, nombre d'acteurs
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un Promeneur Du Net labélisé sur le Pays Tarusate sur la durée de la CTG - Mise en réseau des acteurs du numérique, coordination des actions
Partenaires mobilisés	Collectivité - CAF – MSA – SDJES- Conseil Départemental - Associations - Éducation Nationale

Fiche Action **EJ/OS5-1**

THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE	
Orientation stratégique 5 FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT SANTE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES	
Action 5.1	MAINTENIR ET DEVELOPPER LE SPORT SANTE ET L'ACTIVITE PHYSIQUE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les bienfaits et les dangers du sport/activité physique - Lutter contre la sédentarité - Redonner le goût de l'effort, de bouger pour son bien être - Retrouver/partager une vie sociale en rejoignant un club sportif - Promouvoir l'usage du vélo, donner aux plus jeunes le goût du vélo afin qu'ils initient et participent à l'évolution des modes de déplacements, enjeu de la transition écologique - Permettre à chaque enfant l'acquisition des apprentissages nécessaires à leur autonomie à vélo en sécurité
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence/débat sur nutrition, sommeil, activités physiques et sportives, bienfaits santé... - Journée sport santé famille - Journée découverte des clubs sportifs du territoire - Sorties/stages sport non proposés sur la CCPT - Cours de sports santé pour les ados - Dispositif « Savoir Rouler à Vélo » pour les enfants dès le CM et aux collégiens - Actions d'envergures et de communication pour favoriser l'usage du vélo auprès de tous les publics
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants aux actions proposées
Objectifs Echéance(s)	- Dès 2023 et tout au long de la CTG
Partenaires mobilisés	Collectivité - CAF – MSA – SDJES- Conseil Départemental - Associations - Éducation Nationale

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023



ID : 040-214003139-20230302-2023_A10-DE

THÉMATIQUE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Fiche Action **P/OS1-1**

THÉMATIQUE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 1	
DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	
Action 1-1	MAINTENIR LES ACTIONS EXISTANTES ET DEVELOPPER LES SERVICES AUX FAMILLES EN S'APPUYANT SUR LA CTG
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de familles couvertes par des actions de soutien à la parentalité - Accroître la dynamique du Comité Territorial Parentalité (CTP) en augmentant le nombre de participants et en associant les familles - Poursuivre et renforcer la participation des acteurs au dispositif « Mois des Familles » - Promouvoir le soutien à la parentalité dans les projets pédagogiques des accueils petite enfance, enfance jeunesse et animation de la vie sociale - Augmenter les actions ouvertes à tous les parents par l'intermédiaire des MPE, RPE, ALSH - Maintenir l'action CLAS existante (Meilhan) et développer le dispositif sur d'autres communes - Maintenir le « panier parentalité » : LAEP/actions Reaap/Clas - Promouvoir la lecture et le jeu partagé en familles - Recueillir les besoins et attentes des familles
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité (SNSP) - Réseau REAAP Départemental et local - Groupe de travail rencontres avec les familles du CTP - Appels à projets mutualisés - Service parentalité de la CCPT - Outils numérique collaboratifs - LAEP - Dispositif CLAS - Ludothèque - Questionnaires à destination des familles
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles ayant participé aux actions de soutien à la parentalité - Nombre de réunions et de participants au CTP - Nombre d'actions, projets ou structures d'accompagnement à la parentalité par thématique - Nombre d'actions ou projets coordonnés par plusieurs acteurs - Nombre d'actions ou projets co-construits avec les familles
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser le nombre de familles couvertes par des actions de soutien à la parentalité sur le territoire - Augmenter la participation moyenne aux réunions du CTP dès 2023 - Créer un nouveau CLAS dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités- Acteurs du réseau REAAP-CD40- CAF

Fiche Action **P/OS1-2**

THÉMATIQUESOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 1 DEVELOPPER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	
Action 1-2	SOUTENIR LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des besoins des familles les plus fragiles - Augmenter le nombre de familles couvertes par des actions parentalité - Soutenir les actions à destination des publics en situation de fragilité (monoparentalité, handicap, jeunes parents, parents après la séparation...)
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - SNSP, plan national de lutte contre la pauvreté (volet parentalité) - Service parentalité de la CCPT - Equipes de travailleurs sociaux institutionnels - Réseau REAAP Départemental et local - Groupe de travail rencontres avec les familles du CTP - Espaces d'accueil, d'écoute et d'information : LAEP, PIF - Veille du RPE - Action « Parents après la séparation » (Pals)
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de soutien à la parentalité conduites - Nombre d'actions de soutien à la parentalité conduites à destination des familles en situation de fragilité - Nombre de familles bénéficiaires de l'action collective Pals
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la visibilité du REAAP et des actions auprès des familles dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités- Acteurs du réseau REAAP-CD40- CAF

Fiche Action **P/OS2-1**

THÉMATIQUESOUTIEN A LA PARENTALITÉ	
Orientation stratégique 2 PROMOUVOIR L'INFORMATION DES FAMILLES	
Action 2-1	COORDONNER LES RESSOURCES D'INFORMATION SUR LA PARENTALITE ET LES METTRE A DISPOSITION
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une Maison des parents, des familles, des 1 000 premiers jours et des citoyens - Mobiliser l'ensemble des acteurs afin de permettre une information de proximité pour les familles - Réaliser un guide parentalité recensant les actions et services à destination des familles de soutien à la parentalité - Utiliser les appels à projet dématérialisés en y intégrant une capitalisation des actions réalisées et leur publication à destination des familles - Développer l'utilisation des réseaux sociaux - Géolocaliser les actions proposées aux familles - Participer aux réunions annuelles des réseaux d'acteurs départementaux Clas et REAAP
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Outils numériques et réseaux sociaux - Groupe de travail guide parentalité du CTP - Appel à projet REAAP et Mois des Familles et Maison des parents, des familles, des 1 000 premiers jours et des citoyens Centre médico- social - Géolocalisation Wemap
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'information présentant les actions proposées - Nombre d'acteurs participant à des actions de communication proposées dans le cadre du REAAP - Nombre d'actions parentalité saisies en ligne par les partenaires
Objectifs Echéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser un guide parentalité dès 2024 - Créer un Maison des 1000 1ers jours avant fin 2024 - Participer aux réunions des réseaux d'acteurs départementaux Clas et REAAP dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités- Acteurs du réseau REAAP-CD40- CAF

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023



ID : 040-214003139-20230302-2023_A10-DE

THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Fiche Action **AVS/OS2-1**

THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Orientation stratégique 2	
DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Action 2-1	MAINTENIR L'OFFRE DE SERVICE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les 3 espaces de vie sociale agréés par la CAF sur le pays Tarusate (Familles Rurales à Rion / C Koi ça à Rion / la COWO à Pontonx) - Participer aux réunions des réseaux d'acteurs départementaux AVS - Répertoire, renforcer la visibilité des acteurs locaux de la vie sociale et de leurs actions - Mettre à disposition des lieux, des outils et des moyens humains permettant de répondre aux besoins de chacun en complémentarité avec les structures et projets de territoires, d'accompagner les initiatives locales, permettant à chacun d'être acteur du développement local et de la vie citoyenne. - Accompagner le soutien aux démarches numériques - Lever les freins pour rompre les situations d'isolement en favorisant la solidarité - Echanger et transmettre, favoriser les rencontres intergénérationnelles, donner confiance
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiques locales - Schéma d'animation de la vie sociale - Prestations de service EVS / Fonds publics et territoires CAF - Partenariat avec les acteurs locaux de la vie sociale - Mise en place d'actions et animations locales, intergénérationnelles et ouvertes à tous, en réponse aux besoins identifiés - Permanences numériques - Plan de communication auprès des habitants
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EVS agréés par la Caf - Nombre de participants aux actions réalisées (utilisateurs / bénévoles / gouvernance...)
Objectifs Echéance(s)	- Dès 2023
Partenaires mobilisés	Comité technique départemental d'animation de la vie sociale – Collectivités locales - Associations

Fiche Action **AVS/OS2-2**

THÉMATIQUE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Orientation stratégique 2	
DÉVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Action 2-2	DÉVELOPPER LA TRANSVERSALITÉ DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et/ou consolider le travail en transversalité des 3 EVS du territoire pour rechercher une complémentarité. - Maintenir les thématiques d'inclusion numérique, de soutien à la parentalité et de promotion des ressources existantes sur les territoires favorisant le vivre ensemble dans les projets des 3 Espaces de Vie - Proposer des actions complémentaires sur l'ensemble du territoire
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Départemental des Services aux Familles - Agrément de la CAF des structures d'animation de la vie sociale - Partenariat avec les acteurs locaux - Propositions d'actions diversifiées
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du contenu des projets d'animation - Nombre de rencontres entre les 3 acteurs de l'EVS
Objectifs Échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en réseau des 3 EVS dès 2023 - Maintenir la problématique de soutien à la parentalité et/ou d'inclusion numérique dans les projets d'animation de la vie sociale
Partenaires mobilisés	Comités technique départemental d'animation de la vie sociale - réseau EVS

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023



ID : 040-214003139-20230302-2023_A10-DE

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS

Fiche Action **AAD/OS1-1**

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
Orientation stratégique 1 GARANTIR LA QUALITE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES	
Action 1-1	DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les lieux d'accueil pour l'accès aux droits légaux et sociaux - Communiquer sur les différents dispositifs et lieux d'accompagnement à l'accès aux droits - Informer et former les acteurs du territoire pour développer des compétences permettant l'accès aux droits - Améliorer l'autonomie du citoyen en le rendant acteur
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - SDSF - Développement des logiques de coopération avec les différentes institutions (Département, Région, CAF, Pôle Emploi...) - Mobilisation des travailleurs sociaux et acteurs locaux sur des actions innovantes (réunions d'informations collectives, bus itinérant, ateliers collectifs, proposition de créer un réseau d'acteurs sur le territoire) - Partenaires institutionnels : CAF, Mission locale, Pôle Emploi ...
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées par les TS CAF 40 et partenaires locaux et nombre de personnes concernées
Objectifs Échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les associations dans l'accès aux droits et la mobilité des usagers dès 2023
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales, CAF, CD, TS, AMI, Médiathèques, EVS

Fiche Action **AAD/OS1-2**

THÉMATIQUE ACCES AUX DROITS	
Orientation stratégique 1 GARANTIR LA QUALITE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES	
Action 1-2	DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'INCLUSION NUMERIQUE LOCALE DANS LE CADRE DE L'ACCES AUX DROITS
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions pour faciliter l'accès au numérique - Recenser et communiquer sur les différents dispositifs d'accompagnement à l'accès aux droits et aux outils numériques - Lever les freins liés la mobilité - Faciliter les démarches administratives dématérialisées - Réduire la fracture numérique - Développer des actions pour des publics spécifiques
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers Multimédia Informatiques (AMI) - Médiathèques - EVS - Promotion des outils numériques institutionnels - Dispositif promeneurs du net - Création d'un réseau sur cette thématique - REAAP
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées par les AMI, médiathèques et EVS - Nombre de participants aux actions menées - Nombre de réunion de concertation des acteurs
Objectifs Échéance(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Accéder à l'autonomie numérique de la population
Partenaires mobilisés	Collectivités territoriales, CAF, CD, TS, AMI, Médiathèques, EVS, Tiers Lieux Ecoles



Fiche Action Pilotage

CHARGES DE COOPERATION CTG	
Action 1-1	METTRE EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE LOCALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE REDYNAMISATION DU TERRITOIRE
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des diagnostics territoriaux ou thématiques - Assister et conseiller les élus et les comités de pilotages - Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG - Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels - Organiser et animer la relation avec la population - Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
Levier(s) d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Référentiel emploi CNAF de la fonction de Chargé de coopération CTG - CTG - Bonus territoires CTG - 4 postes de coordonnateurs cofinancés dans le CEJ (CCPT/ Pontonx/ Tartas) ; évolutions attendues dans le cadre des travaux de la CTG à l'échelle du Pays Tarusate sur l'ensemble des thématiques identifiées dans le projet de territoire - 1 ressource existante sur Rion et non financée dans le CEJ (coordonnateur PEDT actuel)
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ETP dédiés à la mission de chargé de coopération CTG - Nombre de rencontres entre les chargés de coopération CTG du territoire - Bilan d'activité annuel de chaque chargé de coopération CTG
Objectifs Échéance(s)	- Evolution des postes de coordonnateurs existants vers les attendus du référentiel du poste de chargé de coopération CTG dès 2023 pour un maintien des financements inscrits dans le CEJ
Partenaires mobilisés	Collectivités - CAF



ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Le pilotage de la Convention Territoriale Globale est confié par les collectivités signataires au Président de la communauté de communes du Pays Tarusate.

Le responsable de ce conventionnement au sein de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes est Monsieur BIAVA, Directeur,

Assisté de Madame MUNUERA, responsable de la Convention Territoriale Globale du Pays Tarusate.

Un comité technique se réunit une fois par an pour faire le point sur l'avancée du plan d'actions conventionnel et dresser la feuille de route de l'année suivante.

Le Comité technique est animé par le **pilote de la Convention Territoriale Globale** désigné par la collectivité et par le responsable du conventionnement désigné par la CAF. Ce binôme peut s'adjoindre à son appréciation toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles.

L'ordre du jour des comités techniques est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable désigné par la CAF. Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et est soumis à validation des membres avant diffusion.

Le poste de pilote de la Convention Territoriale Globale ou chargé de coopération CTG a pour mission la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation du territoire.

Il est chargé de :

- Conduire des diagnostics territoriaux ou thématiques
- Assister et conseiller les élus et les comités de pilotages
- Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG
- Développer et animer la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels
- Organiser et animer la relation avec la population
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Il peut être cofinancé par la Caf dans le cadre des Bonus territoires CTG.

Le Comité de Pilotage, en plus du pilote de la collectivité et du responsable de la CAF, réunit à minima le Président de la Collectivité ou son représentant, la Présidente de la CAF des Landes ou son représentant, le Directeur Général des Services de la collectivité ou son représentant et le Directeur de la CAF des Landes ou son représentant. Après accord conjoint de la collectivité et de la CAF, ce comité de pilotage peut être élargi à toute personne de la collectivité, de la CAF ou des institutions partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles

Le Comité de pilotage est réuni au moment de la validation de la convention, puis à échéance de deux ans à des fins de suivi conventionnel. Toutefois, à la demande d'une des parties, il peut être réuni pour délibérer d'un point majeur et/ou bloquant quant à l'objet de la convention.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023



ID : 040-214003139-20230302-2023_A10-DE

**L'ordre du jour des comités de pilotage est réalisé conjointement par le pilote de la collectivité et le responsable de la CAF et est soumis pour approbation au Directeur Général des Services de la collectivité et au Directeur de la CAF des Landes.
Le compte rendu est à la charge du pilote de la collectivité et est soumis à validation des membres avant diffusion.**

**ANNEXE 5 - LES FINANCEMENTS CAF AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Financements CAF annuels pour l'ensemble des services et gestionnaires	Prestations de services Réel 2021 + bonus
CEJ	447 413
EAJE	442 161
RPE	51 812
ALSH	190 638
Espace de vie sociale	66 704
CLAS	53
LAEP	9 225
Fonds publics et territoires	15 577
Reaap	6 527
TOTAL	1 230 110

Financements annuels à minima, sur la période conventionnelle de la CTG 2022-2026 si maintien de l'activité / offre de service PS et PSEJ réalisées en 2021.



ANNEXE 6 : GLOSSAIRE

ACM	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
AEEH	ALLOCATION D'EDUCATION ENFANT HANDICAPE
ALSH	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
AM/AMA	ASSISTANT MATERNEL
A TEC	ASSOCIATION TEMPORAIRE D'ENFANTS CITOYENS
AVS	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
BAFA	BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CCPT	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE
CD	CONSEIL DEPARTEMENTAL
CEJ	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
CIAS	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CLAS	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
CMG	COMPLEMENT LIBRE CHOIX DE MODE DE GARDE
CNAF	CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
COG	CONVENTION D'OBJECTIF ET DE GESTION
CTG	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
CTP	COMITE TERRITORIAL PARENTALITE
DSDEN	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
EAJE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
EPCI	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
EVS	ESPACE DE VIE SOCIALE
JPA	JEUNESSE AU PLEIN AIR
LAEP	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS
MAM	MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS
MSA	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
PDN	PROMENEUR DU NET
PEDT	PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
PMI	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
PS	PRESTATION DE SERVICES
PSEJ	PRESTATION DE SERVICES ENFANCE JEUNESSE
PSJ	PRESTATION DE SERVICE JEUNES
RPE	RELAIS PETITE ENFANCE
REAAP	RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
SDJES	SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
SDSF	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
SNSP	STRATEGIE NATIONALE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE